



Mairie d'Aime-La-Plagne
1112, Avenue de Tarentaise
BP 58 – 73211 Aime-La-Plagne Cedex
www.ville-aime.fr

DECISION MUNICIPALE

Décision n° : 16/2022

Objet : bail d'habitation pour la « Maison forestière » située 93 route du Cormet – Granier – 73210 Aime-la-Plagne

Corine MAIRONI-GONTHIER, Maire de la commune d'AIME-LA-PLAGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal du 04 juin 2020 donnant délégation au Maire concernant la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze années,

DECIDE :

Article 1 :

Un bail d'habitation est signé à compter du 1^{er} octobre 2022 avec M. Cyril Zanotel et Mme Agnès Berger-Sabattel concernant la « Maison forestière » située 93 route du Cormet – Granier – 73210 Aime-la-Plagne

Article 2 :

Le bail est consenti pour un loyer de 900 € par mois et une durée de trois ans reconductibles.

Le loyer sera révisé à chaque date anniversaire en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Article 3 :

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, sera inscrite dans le registre des décisions et sera notifiée aux intéressés.

Fait à Aime-La-Plagne, le 21 septembre 2022

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20220921-DEC162022-AR
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022